

TBSO, l'écosystème regroupant IA et fintech au service de la souveraineté des entrepreneurs et des investisseurs, lance sa première offre au public d'un montant maximum de 8 M€ pour financer son plan de développement

- Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réalisée dans le cadre d'une offre au public à destination des investisseurs particuliers en France et d'un placement global auprès d'investisseurs institutionnels en France et dans certains pays, d'un montant maximum de 8 M€
- Objectif de financement de l'activité lancée avec succès en novembre 2025 avec des ambitions à horizon 2028 : >10 M€ de revenus et >20% de marge d'exploitation¹
- Prix de souscription : 2,70 € par action
- Période de souscription ouverte du 27 mai 2026 au 10 juin 2026 inclus pour l'offre au public et le placement global
- Engagement de souscription de la société Quatre Vingt Dix, holding d'Eric Larchevêque, d'un montant de 3,8 M€ pouvant être porté à un maximum de 6,0 M€ représentant 75% de l'augmentation de capital
- Opération éligible au dispositif de remploi de plus-value de cession (article 150-0 B ter du Code général des impôts)
- Actions TBSO éligibles au PEA et au PEA-PME

Paris (France), le 27 mai 2026 - 7h00 - TBSO (FR0000063307 - TBSO) ("TBSO" ou la "**Société**"), l'écosystème regroupant IA et fintech au service de la souveraineté des entrepreneurs et des investisseurs, annonce le lancement de sa première offre au public par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 8,0 M€, à un prix fixe de 2,70 € par action nouvelle (l'"**Augmentation de Capital**").

Cette levée de fonds vise à donner à TBSO les moyens d'amplifier le succès de ses activités lancées en novembre 2025, avec l'ambition de devenir la référence européenne au service des entrepreneurs et des investisseurs, tout en ouvrant son capital à de nouveaux actionnaires.

¹ Ratio de résultat d'exploitation / chiffre d'affaires. Ces éléments prospectifs sont par nature incertains et sont soumis à de nombreux facteurs, risques et aléas, notamment liés à l'évolution de l'activité, des conditions de marché, ainsi qu'aux dépenses nécessaires au développement de la Société.

Dans le cadre de cette opération,
TBSO organise un webinaire ouvert à tous, le
dimanche 31 mai 2026 à 20h

Informations, documentation, inscriptions et retransmission sur
euronext.tbsocom

Eric Larchevêque, gérant de TBSO, déclare :

« Le monde traverse une profonde mutation. Les transitions technologiques bouleversent les modèles traditionnels, tandis que l'instabilité politique, géopolitique et monétaire s'intensifie. Dans ce contexte, la capacité à maîtriser son avenir professionnel et financier n'est plus un luxe, c'est une nécessité. Plus que jamais, il est essentiel de donner à chacun des outils concrets pour en faire un véritable levier d'action.

Après le succès de Coinhouse, que j'ai cofondée et qui a été valorisée plus de 100 M€, et de Ledger, valorisée plus d'1 Md€, nous avons décidé de créer TBSO afin d'accompagner les millions d'entrepreneurs et investisseurs, d'abord en France puis à l'échelle européenne, dans leur quête d'indépendance professionnelle et financière.

Les premiers mois d'activité confirment notre conviction, avec près de 4 M€ de revenus déjà sécurisés par SKL et NVST² à reconnaître en chiffre d'affaires en 2026³. Avec cette première offre au public sous l'ère TBSO, nous donnons à la Société les moyens d'accélérer sur ces deux marchés massifs. Je suis fier de mener cette nouvelle aventure entrepreneuriale sur Euronext afin d'offrir au plus grand nombre l'opportunité de devenir mon associé ! »

TBSO, l'écosystème de la souveraineté entrepreneuriale et financière

En novembre 2025, un consortium d'entrepreneurs / investisseurs de premier plan mené par Eric Larchevêque, Nathan B. Pissaro et Tony Parker s'est donné pour mission d'aider les entrepreneurs et les investisseurs à devenir plus performants et plus indépendants par l'accès à la connaissance et aux outils technologiques (IA et fintech). Leur inspiration trouve sa source au cœur des valeurs du Bitcoin (responsabilité individuelle, souveraineté personnelle, liberté et résilience), univers dans lequel ils ont déjà fondé une large part de leurs succès entrepreneuriaux.

Ainsi est né TBSO (*The Bitcoin Society*), un écosystème d'un nouveau genre, fédérant des entrepreneurs et des investisseurs désireux de construire leur indépendance et leur souveraineté individuelle.

Des millions d'entrepreneurs et d'investisseurs à accompagner

Ce nouvel écosystème répond à un besoin croissant de reprendre le contrôle de son avenir professionnel et personnel dans un univers en profonde mutation. Transitions technologiques, instabilité politique, nouveaux étalons de valeur sont quelques-uns des défis fondamentaux auxquels sont aujourd'hui confrontés :

² Il est précisé que NVST SAS est aujourd'hui détenu par les actionnaires fondateurs de TBSO avec pour projet son intégration au sein du Groupe, dont les modalités d'acquisition sont en discussion.

³ Y compris NVST SAS en année pleine sur une base pro forma

- Les **3,6 millions d'entrepreneurs** en France qui souhaitent se développer dans un environnement incertain, valoriser leurs projets ou tout simplement être au cœur d'un écosystème d'experts et de décideurs, et
- Les plus de **2,5 millions d'épargnants** désireux de protéger leur patrimoine personnel sur le long-terme, de diversifier intelligemment leurs actifs et de viser l'indépendance financière.

La France n'est que la première étape de l'ambition de développement de TBSO dont la proposition de valeur répond parfaitement aux enjeux et aux aspirations des plus de 50 millions d'entrepreneurs et d'investisseurs à l'échelle de l'Union européenne.

C'est à ce puissant vivier que TBSO souhaite donner l'accès à de nouveaux outils IA et fintech pour développer ou créer son patrimoine professionnel ou personnel, le protéger face aux risques du monde réel et comprendre les enjeux d'un environnement chaque jour plus complexe pour prendre les meilleures décisions.

TBSO : 2 marques, 2 promesses fortes

TBSO souhaite créer un modèle unique d'écosystème intégré et vertueux, articulé autour de 2 marques fortes :

1. **SKL, l'écosystème dédié aux entrepreneurs** désireux de développer leurs revenus professionnels ;
2. **NVST⁴, l'écosystème dédié aux investisseurs** souhaitant structurer et protéger leur patrimoine.

Les deux écosystèmes sont basés sur l'accès à une communauté de pairs, des rencontres avec des experts, ainsi que des projets de leviers technologiques puissants :

- **L'IA pour SKL avec OPENSKL, technologie propriétaire d'orchestration d'agents pour entreprises** qui, aujourd'hui, interagit et conseille les dirigeants et, demain, deviendra leur copilote grâce à sa capacité d'intégration et d'exploitation de toutes les données disponibles. OPENSKL est un projet en cours de développement avec déploiement progressif de la technologie envisagé courant 2027 ;
- **La fintech pour NVST avec la création d'une nouvelle plateforme multi-actifs** dont l'ambition est de devenir l'infrastructure unifiée de référence en Europe pour l'investissement alternatif⁵. La plateforme multi-actifs NVST est un projet en cours de développement, dont le lancement est envisagé pour le premier semestre 2027, sous réserve de l'obtention des autorisations et approbations réglementaires applicables.

En combinant la visibilité offerte par ses dirigeants à l'attractivité d'une proposition de valeur claire et régulièrement enrichie, TBSO déploie un modèle économique de croissance auto-alimentée et un puissant levier sur sa rentabilité future.

⁴ Il est précisé que NVST SAS est aujourd'hui détenu par les actionnaires fondateurs de TBSO et que les modalités de son intégration au sein du groupe TBSO sont en discussion

⁵ Sous réserve des autorisations et approbations réglementaires applicables

Un lancement fin 2025 au succès immédiat...

Première application concrète de cette stratégie, l'écosystème **SKL** a été lancé en décembre 2025. Accessible sous forme d'abonnement, il propose aux entrepreneurs d'intégrer un écosystème d'accompagnement combinant des contenus pédagogiques et ateliers animés par des experts, une communauté professionnelle d'entrepreneurs, des événements physiques et digitaux, ainsi que des ressources spécialisées.

En l'espace de quelques semaines seulement, **SKL** a connu un démarrage prometteur avec :

- **719 membres actifs** au 31 décembre 2025,
- **2,4 M€ de revenus facturés**, dont près de 2,3 M€ de revenus à reconnaître en chiffre d'affaires en 2026.

Dans le même temps, **NVST** a démontré la pertinence de son offre avec l'accès à des opportunités d'investissement sur de multiples classes d'actifs (*private equity*, immobilier, Bourse, cryptomonnaies, actifs réels, etc.), une communauté d'échange d'expertises et un accompagnement personnalisé, rendant le projet d'intégration au sein de TBSO d'autant plus stratégique.

Là encore, les premières retombées économiques sont significatives⁶ avec déjà 3,6 M€ de revenus facturés au 31 décembre 2025, dont près de 1,7 M€ de revenus déjà sécurisés et à reconnaître en chiffre d'affaires en 2026.

...ouvrant la voie à un développement rapide et vertueux

Fort de la dynamique d'ores et déjà constatée pour **SKL** et grâce à l'intégration envisagée de **NVST**, TBSO a pour ambition de générer plus de 5,0 M€ de chiffre d'affaires, sur une base pro forma, dès 2026, contre seulement 0,1 M€ au titre de 2025. A noter que le montant cumulé des revenus à reconnaître en chiffre d'affaires s'élève à 4,0 M€, soit 80% de l'objectif déjà sécurisé. Ce niveau d'activité doit permettre d'atteindre l'objectif d'équilibre d'exploitation.

Sur ce même périmètre d'activité, TBSO se fixe en outre pour objectif de doubler ses revenus en deux ans pour dépasser les 10 M€ de chiffre d'affaires en 2028. Fort de l'effet de levier offert par un modèle économique d'abonnements à des outils et services mutualisables et essentiellement développés en interne, TBSO vise une marge d'exploitation⁷ supérieure à 20% en 2028.

A titre accessoire, la Société a vocation à capitaliser en Bitcoin une partie des excédents de trésorerie générés à terme par ses activités, dans le cadre d'une gestion active et diversifiée en cohérence avec sa vision d'indépendance et de résilience financières. A ce jour, la Société ne détient aucun Bitcoin.

Une levée de fonds pour accompagner la montée en puissance...

Afin de disposer des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de son plan de développement, TBSO a décidé de lancer l'Augmentation de Capital annoncée ce jour.

⁶ Chiffres non-audités

⁷ Ratio de résultat d'exploitation / chiffre d'affaires

Le produit net de l'Augmentation de Capital (correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais relatifs à l'Augmentation de Capital) s'élèverait à environ 7,6 M€ en cas de réalisation à hauteur de 100% de l'Augmentation de Capital et à environ 5,6 M€ en cas de limitation à hauteur de 75% de l'Augmentation de Capital.

Les fonds nets levés dans le cadre de cette opération ont vocation à être alloués selon la répartition suivante :

- **Environ 50% pour développer et lancer les nouvelles plateformes technologiques** (OPENSKL, plateforme multi-actifs NVST) qui viendront régulièrement enrichir les 2 écosystèmes ;
- **Environ 30% pour la croissance externe** dans le cadre du projet d'acquisition et d'intégration de NVST⁸ ;
- **Environ 20% pour accélérer le développement des activités existantes**, via des investissements marketing et communication digitale ciblés et pilotés pour l'ensemble des marques du groupe TBSO.

L'objectif de cette opération est également d'élargir le flottant en diversifiant l'actionnariat de la Société aujourd'hui contrôlé à 97,7% par les 3 actionnaires fondateurs au travers de leurs holdings respectives.

...garantie par le 1^{er} actionnaire fondateur

Afin d'assurer la bonne réalisation de l'Augmentation de Capital, aux termes d'un engagement de souscription pris envers la Société, la société Quatre Vingt Dix, holding d'Eric Larchevêque (dirigeant fondateur et 1^{er} actionnaire à hauteur de 62,22% du capital), s'est irrévocablement engagée à souscrire à l'Augmentation de Capital pour un montant minimal de 3,8 M€, soit 47,5% de l'opération. Ce montant pourra être porté à 6,0 M€, soit 75% de l'Augmentation de Capital, afin d'en garantir la bonne fin.

La société Quatre Vingt Dix s'est également engagée vis-à-vis de la Société et du Coordinateur Global à conserver les actions de la Société qu'elle détient pendant une période de 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

L'Augmentation de Capital ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. En cas d'insuffisance de la demande, l'Augmentation de Capital sera réduite à hauteur de 75%, ce seuil de réalisation étant garanti par l'engagement de souscription précité.

⁸ Il est précisé qu'à la date du présent communiqué de presse, le projet d'acquisition de NVST SAS demeure à l'état de discussions et reste subordonné à la conclusion d'un accord ferme entre les parties, ainsi qu'à l'obtention des autorisations requises des organes de gouvernance de la Société. NVST SAS étant actuellement détenu par les fondateurs et actionnaires majoritaires de la Société, ce projet d'acquisition sera soumis aux procédures applicables en matière de conventions réglementées, incluant notamment l'approbation préalable du Conseil de surveillance de la Société. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a désigné un premier expert indépendant chargé d'évaluer la valeur des titres de NVST SAS, et a décidé de procéder à la désignation d'un second expert indépendant distinct chargé d'établir une attestation d'équité sur le prix d'acquisition envisagé, afin de déterminer les conditions financières de l'opération dans le cadre d'un processus encadré mené dans le respect de l'intérêt social de la Société et de celui de ses actionnaires minoritaires. Un communiqué de presse ultérieur précisera, le cas échéant, les modalités et conditions de cette acquisition. Dans l'hypothèse où ce projet d'acquisition ne serait pas mené à son terme, les fonds initialement alloués à celui-ci seraient affectés aux besoins généraux de la Société.

Devenir actionnaire de TBSO, au côté de dirigeants fortement investis

Au travers de cette première offre au public, TBSO offre l'opportunité aux investisseurs qui le souhaitent de s'exposer à des thématiques boursières majeures que sont la souveraineté entrepreneuriale et financière, le levier de l'IA et les outils fintech.

TBSO permet également de rejoindre des dirigeants fortement investis, financièrement mais surtout humainement, dans un modèle d'entreprise unique en Bourse.

Enfin, TBSO est bâti autour d'un écosystème qui a d'ores et déjà prouvé sa capacité à générer de l'audience et des abonnements, doté d'un modèle économique de revenus récurrents à la croissance auto-alimentée et avec une feuille de route tracée pour enrichir régulièrement son offre de nouvelles briques et créer un puissant levier de rentabilité sur une base de coûts maîtrisée.

Principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital

Capital social avant l'Augmentation de Capital

A la date de lancement de l'Augmentation de Capital, le capital social de TBSO est composé de 9 138 462 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris – Compartiment C.

Codes de l'action TBSO

- Libellé : TBSO
- Code ISIN : FR0000063307
- Mnémonique : TBSO
- Lieu de cotation : Euronext Paris
- Code LEI : 969500NE4IRK1H9OAG25

Nature de l'opération et cadre juridique

Par décision en date du 26 mai 2026, la gérance de la Société, faisant usage de la délégation accordée par la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale des associés commanditaires du 19 janvier 2026 ("AG"), tel qu'également approuvée par l'associé commandité, a décidé du lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans délai de priorité de souscription au bénéfice des actionnaires, par émission d'un nombre maximum de 2.962.962 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale unitaire de 0,01 € (les "**Actions Nouvelles**") , par voie d'offre au public, dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.

Prix de souscription des Actions Nouvelles

Le prix de souscription a été fixé à 2,70 € par Action Nouvelle, soit 0,01 € de valeur nominale et 2,69 € de prime d'émission, représentant une décote faciale de 32,16% par rapport au dernier cours de clôture du 26 mai 2026 (3,98 €). Le prix de souscription a été arrêté par la gérance selon une méthodologie de valorisation multicritère.

Le prix de souscription est à libérer intégralement à la souscription en espèces.

Montant maximum de l'Augmentation de Capital et nombre maximum d'Actions Nouvelles à émettre

Le montant brut maximum de l'Augmentation de Capital, prime d'émission incluse, s'élève à 7 999 997,40 € (dont 29 629,62 € de valeur nominale et 7 970 367,78 € de prime d'émission), correspondant à l'émission d'un maximum de 2 962 962 Actions Nouvelles.

Restriction de placement

La vente des Actions Nouvelles peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Structure de l'Augmentation de Capital

L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre de l'Augmentation de Capital sous la forme d'une offre globale comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix fixe, principalement destinée aux personnes physiques ("**Offre à Prix Fixe**" ou "**OPF**") ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**") comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Les ordres de souscription dans le cadre du Placement Global et de l'OPF pourront être réduits et la répartition des Actions Nouvelles entre le Placement Global, d'une part, et l'OPF, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande et des usages professionnels.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'Actions Nouvelles en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 20% du nombre d'Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ("**Euronext Paris**") sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société actuellement admises aux négociations sur Euronext, sous le même code ISIN FR0000063307.

Période de souscription – Modalités de souscription et révocation des ordres

- **Offre à Prix Fixe :**

L'OPF sera ouverte uniquement en France, du 27 mai 2026 au 10 juin 2026 (inclus) à 17h (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20h (heure de Paris) pour celles par Internet.

Les ordres de l'OPF seront exprimés en nombre d'actions et seront réputés stipulés au prix de souscription de 2,70 €.

Les ordres de l'OPF seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : de 1 action jusqu'à 1 000 actions incluses, et
- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 1 000 actions.

L'avis de résultat de l'OPF qui sera publié par Euronext indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres, étant précisé que les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Les fractions d'ordres A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2. Un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres A2 pour servir les fractions d'ordres A1. Les réductions seront effectuées de manière proportionnelle au sein de chaque catégorie d'ordre. Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

La centralisation des ordres de souscription reçus par les intermédiaires financiers habilités en France dans le cadre de l'OPF sera assurée par Euronext Paris S.A. Ces intermédiaires financiers devront transmettre les ordres de souscription reçus dans le cadre de l'OPF à Euronext Paris S.A. au plus tard le 11 juin 2026 à 10 heures (heure de Paris) en saisissant les dépôts de leurs clients dans SCORE conformément à l'avis Euronext de lancement de l'Augmentation de Capital publié le 27 mai 2026.

Les ordres de souscription reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF le 10 juin 2026 à 20h00 (heure de Paris). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Les ordres reçus dans le cadre de l'OPF seront ensuite irrévocables même en cas de réduction.

Dans le cadre de l'OPF, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par leur intermédiaire financier. L'avis Euronext de résultat précisera le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres de l'OPF.

- **Placement Global :**

Le Placement Global aura lieu du 27 mai 2026 au 10 juin 2026 (inclus) à 18 heures (heure de Paris). Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global au plus tard le 10 juin 2026 avant 18 heures (heure de Paris).

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Seuls les ordres à un prix formulé à un prix de souscription de 2,70 € seront pris en considération dans la procédure d'allocation.

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Coordinateur Global et ce jusqu'au 10 juin 2026 à 18 heures (heure de Paris).

Les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle selon les usages professionnels.

Dans le cadre du Placement Global, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par le Coordinateur Global.

Résultat de l'Augmentation de Capital

Le nombre définitif d'Actions Nouvelles à émettre sera décidé par la gérance de la Société à l'issue de la période de souscription, en vertu et dans les limites des délégations de compétence conférées par l'AG. Les modalités définitives de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'un communiqué de presse de la Société et d'un avis Euronext dont la diffusion est prévue le 11 juin 2026.

Versement des souscriptions et centralisation de l'Augmentation de Capital

Chaque souscription devra être accompagnée du versement des fonds. Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les sommes versées lors des souscriptions et se trouvant disponibles après les allocations seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par Uptevia (La Défense – Cœur Défense Tour A – 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France), qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital et l'émission des Actions Nouvelles.

La date de règlement-livraison prévue des Actions Nouvelles est le 15 juin 2026.

Calendrier indicatif

26 mai 2026	- Fixation des modalités de l'Augmentation de Capital par la gérance
27 mai 2026	- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Augmentation de Capital et la publication du Document d'Information sur le site Internet de la Société - Publication de l'avis Euronext relatif à l'Augmentation de Capital - Ouverture de la période de souscription (OPF et Placement Global)
10 juin 2026	- Clôture de la période de souscription de l'OPF (17h pour les souscriptions aux guichets et 20h pour celles par Internet) et du Placement Global (18h)

11 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de la gérance relative à l'émission des Actions Nouvelles - Publication du communiqué de presse annonçant les résultats de l'Augmentation de Capital - Publication de l'avis Euronext des résultats de l'Augmentation de Capital
15 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison des Actions Nouvelles - Admission des Actions Nouvelles sur Euronext Paris - Mise en œuvre d'un contrat de liquidité - Début de cotation en continu

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation du Capital et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire ⁽¹⁾ (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%
Après émission de 2 962 962 Actions Nouvelles	0,76%

(1) Calculs effectués sur la base de 9 138 462 actions, aucun instrument donnant accès au capital de la Société n'ayant été émis par la Société à la date du présent communiqué.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2025 s'élevant à -1 265 288 €) :

	Quote-part des capitaux propres ⁽¹⁾ (en €)
Avant émission des Actions Nouvelles	-0,14 €
Après émission de 2 962 962 Actions Nouvelles	0,52 €

(1) Calculs effectués sur la base de 9 138 462 actions, aucun instrument donnant accès au capital de la Société n'ayant été émis par la Société à la date du présent communiqué.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation de l'actionnariat

A la date du présent communiqué, sur la base des informations dont dispose la Société, la structure du capital social de la Société avant l'Augmentation de Capital est la suivante :

Actionnaires	Avant réalisation de l'Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Quatre Vingt Dix	5 686 177	62,22%
Nuku Hiva Holding	2 436 933	26,67%
Infinity Nine Promotion	803 384	8,79%
<i>Sous-total du concert</i>	<i>8 926 494</i>	<i>97,68%</i>
Flottant	211 968	2,32%
TOTAL	9 138 462	100,00%

La structure du capital social de la Société après l'émission des 2 962 962 Actions Nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital est la suivante, dans l'hypothèse d'une souscription à hauteur de 47,5% par Quatre Vingt Dix :

Actionnaires	Après réalisation de l'Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Quatre Vingt Dix	7 093 584	58,62%
Nuku Hiva Holding	2 436 933	20,13%
Infinity Nine Promotion	803 384	6,64%
<i>Sous-total du concert</i>	<i>10 333 901</i>	<i>85,39%</i>
Flottant	1 767 523	14,61%
TOTAL	12 101 424	100,00%

Déclaration sur le fonds de roulement

A la date du présent communiqué de presse, et avant la réalisation de l'Augmentation de Capital, au regard de sa trésorerie disponible, des revenus récurrents issus des abonnements et des produits constatés d'avance correspondant à des prestations à délivrer en 2026, la Société estime disposer d'un fonds de roulement net suffisant pour couvrir ses besoins opérationnels pour les 12 prochains mois.

Passage en cotation continue

A l'issue de la période de souscription de l'Augmentation de Capital, la Société prévoit le passage de ses actions d'un mode de cotation de double fixing à une cotation en continu à compter de la séance du 15 juin 2026, conformément aux règles de marché d'Euronext. Ce changement vise à améliorer la liquidité du titre auprès des investisseurs, et n'affecte pas la nature des titres ni les droits des actionnaires.

A ce titre, la Société finalise la mise en place d'un contrat de liquidité, dont la signature interviendra prochainement. Un communiqué de presse viendra préciser les modalités exactes de ce contrat de liquidité pris en conformité avec les autorisations des organes compétents.

Intermédiaire financier et conseils

SwissLife Banque Privée agit en qualité de coordinateur global (le "**Coordinateur Global**") de l'Augmentation de Capital.

TBSO est accompagné dans le cadre de cette opération par ACTUS finance & communication (conseil en communication financière).

Éligibilité de l'Augmentation de Capital au dispositif fiscal 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession) et des actions TBSO aux PEA et PEA-PME

La souscription aux Actions Nouvelles de la Société dans le cadre de l'Augmentation de Capital est éligible au dispositif de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts (remploi du produit de cession). Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ce régime sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux habituels afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

La Société confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions TBSO peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, pour les titulaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Documentation

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, pour les besoins de l'offre au public et de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles, la Société est dispensée de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") un prospectus, conformément aux articles 3.2(b) et 1.5(b bis) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**").

Conformément à l'article 1.5(b bis) du Règlement Prospectus, la Société a déposé auprès de l'AMF un document d'information contenant les informations prévues à l'Annexe IX du Règlement Prospectus (le "**Document d'Information**"), disponible sur le site internet de la Société (euronext.tbsocom).

Des informations détaillées concernant la Société, notamment ses activités, ses informations financières, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque associés figurent dans le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le "**Rapport Financier Annuel**"), le Document d'Information, la présentation investisseurs publiée par la Société en date du 27 mai 2026, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, qui sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société (euronext.tbsocom).

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités, présentés dans le Rapport Financier Annuel, et mis à jour dans le Document d'Information. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats, ou les perspectives de la Société.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Augmentation de Capital :

- Les actionnaires existants qui ne souscriraient pas l'Augmentation de Capital verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ;
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; et
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours de l'action de la Société.

A propos de TBSO

Fondé en 2025 par les cofondateurs Éric Larchevêque et Nathan B. Pissaro et avec le soutien de l'investisseur Tony Parker, TBSO développe un écosystème combinant intelligence artificielle, fintech et communautés d'experts au service des entrepreneurs et des investisseurs. À travers ses plateformes, TBSO propose des outils, des services et des technologies destinés à aider chacun à développer ses revenus, structurer son patrimoine et gagner en autonomie dans un environnement économique et technologique en profonde mutation.

Pour toute information, se reporter au site internet euronext.tbso.com.

TBSO est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (code mnémonique : TBSO, ISIN : FR0000063307)

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Relations

Investisseurs

Mathieu Jasmin
mathieu@tbso.com



Relations

Presse

Amaury Dugast
tbso@actus.fr

Avertissement

Cette opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/7129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.

Ce communiqué ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué est susceptible de contenir des déclarations prospectives, notamment des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des événements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives au plan stratégique, à la performance et aux perspectives de la Société. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation des termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "penser que", "planifier", "devrait" ou "pourrait" ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles ne constituent pas des garanties quant à sa performance future. Les résultats et événements effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de la Société. En conséquence, toute précaution doit être prise dans l'utilisation de ces déclarations prospectives. Le présent communiqué contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. La Société ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison excepté en application des dispositions légales et réglementaires.